

10^e session de l'École internationale de droit nucléaire

par S. Kuş*

Cet été, du 23 août au 3 septembre 2010, l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire organise en coopération avec l'Université Montpellier 1 la session du 10^e anniversaire de l'École internationale de droit nucléaire (EIDN).

Au cours des neuf dernières années, l'EIDN a formé plus de 500 participants originaires des quatre coins du monde, dont beaucoup sont toujours actifs dans le domaine nucléaire. Chaque session réunit entre 55 et 60 participants de pays développés et de pays en développement afin de prendre part à un programme intensif de formation théorique et pratique dans le Sud de la France, dans le cadre de l'une des plus anciennes facultés de droit en Europe.

L'idée de créer l'école a été le résultat de nombreux facteurs, particulièrement le fait que l'enseignement du droit nucléaire, même dans les pays disposant d'importants programmes d'énergie nucléaire, reste pratiquement inexistant. Les universités n'y portaient qu'un intérêt très limité et les institutions nucléaires, tant publiques que privées, n'ont pas pris d'initiatives visant à combler ce manque. M. Patrick Reyners, à l'époque chef des Affaires juridiques de l'AEN, a proposé d'établir un programme éducatif dans ce domaine avec plusieurs collègues ; il a été encouragé par la direction de l'AEN à mettre en place une telle institution en lien avec une université. Depuis 2001, l'AEN a organisé des sessions annuelles en coopération avec l'Université Montpellier 1. Dès le début, M. Reyners et Mme Odette Jankowitsch-Prevor, ancien juriste principal à l'Agence internationale de l'énergie atomique, ont rempli les rôles tant de tuteurs que de professeurs à l'école, en guidant les participants aux sessions avec à la fois patience et bonne humeur. En 2011, ils confieront cette tâche à d'autres personnes, mais l'AEN restera reconnaissante pour le temps, l'énergie et le dévouement qu'ils ont consacré à cette importante activité.

Le cours de deux semaines a lieu chaque année à peu près à la même période (fin août/début septembre). Des spécialistes de grande renommée donnent des conférences en anglais, sur pratiquement tous les aspects du droit nucléaire international, à savoir les institutions internationales ; la protection contre les rayonnements ionisants ; la sûreté nucléaire et la gestion des accidents nucléaires ; la non-prolifération des armes nucléaires et les garanties ; la sécurité nucléaire ; le transports des matières et du combustible nucléaires ; la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs ; la responsabilité, l'indemnisation et l'assurance des dommages nucléaires ; la protection de l'environnement et le commerce international des matières et équi-

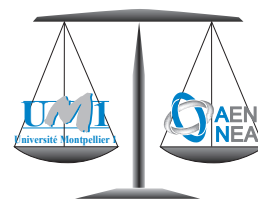
pements nucléaires. En outre, les participants sont encouragés à s'engager pleinement dans les séances de questions/réponses suivant chaque conférence et sont répartis en petits groupes pour examiner les différentes études de cas qui leurs sont présentés dans le cadre de la plupart des sujets abordés.

Au fil des années, le cours a évolué et de nouveaux éléments ont été intégrés au programme. Par exemple, à la fois la réponse à la menace de terrorisme nucléaire et l'impact des lois environnementales sur les activités nucléaires ont été intégrés au cours des dernières années. En outre, la conférence de clôture de chaque session inclut un invité spécial qui s'adresse aux participants sur un sujet spécifique d'actualité, tel que les initiatives mondiales visant à la non-prolifération des armes nucléaires ou les conséquences juridiques de l'engagement dans un programme d'énergie nucléaire pour la première fois.

À la suite de chaque session, un programme diplômant optionnel peut être poursuivi par les candidats, ce qui constitue une occasion idéale pour les professionnels d'acquérir un diplôme universitaire dans ce domaine hautement spécialisé. Indépendamment de son rôle d'enseignement, l'école est également un forum qui permet aux participants de rencontrer des collègues professionnels et universitaires du monde entier dans une ambiance conviviale. Après les sessions, les participants profitent habituellement des opportunités de coopération et des réseaux proposés par l'EIDN pour rester en contact dans le cadre des activités professionnelles et des réseaux sociaux. L'AEN facilite la communication entre tous les anciens participants en maintenant à jour leurs coordonnées dans la base de données des Anciens de l'EIDN.

Afin de célébrer le 10^e anniversaire de l'EIDN, l'AEN consacre une publication spéciale à l'école, contenant des textes de spécialistes qui reflètent le programme d'enseignement de l'EIDN dans les différents domaines du droit nucléaire international.

Plus d'informations sont disponibles sur www.nea.fr/law/isnl/.



* Mlle Selma Kuş (selma.kus@oecd.org) est conseillère juridique dans la Section des affaires juridiques de l'AEN.